

Marseille, le 2 avril 2020

## La situation sanitaire qui touche actuellement la France impacte très durement nos TPE-PME.

« 82% des TPE/PME sont à l'arrêt aujourd'hui ou quasi à l'arrêt, je prédis un tsunami économique après cette terrible crise sanitaire, je demande au gouvernement de prendre des mesures encore plus fortes », interpelle Alain Gargani, Président de la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La CPME est mobilisée pour agir tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès de ses adhérents et relayer les demandes, faire des propositions et accompagner les entreprises au quotidien. Nous sommes mobilisés sur tous les territoires avec nos CPME locales.

Au niveau national, la CPME est sur tous les fronts pour accompagner les TPE/PME et faire entendre leurs voix auprès d'Edouard Philippe, de Bruno Lemaire et de Muriel Pénicaud. Chaque jour, nous sommes en contact avec les ministres pour proposer des solutions ou amender les ordonnances.

Notre dernière intervention auprès de Bruno Lemaire a permis de ramener à 50% la perte de CA pour être éligible au Fonds de solidarité.

Les mesures proposées par le gouvernement vont dans le bon sens, mais ne sont pas suffisantes ! Le Chiffre d'affaire perdu par les entreprises ne sera jamais récupéré. Un simple report ne suffira pas, **il faut que le gouvernement annule les charges qui incombent aux entreprises dans cette période difficile.**

Les TNS, gérant majoritaires, Professions libérales, sont les grands oubliés, ils n'auront plus de revenus dès la fin du mois.

La CPME demande la mise en place pour les travailleurs indépendants, qui n'ont pas droit au chômage, une « **indemnité de perte de salaires** » correspondant à 1 mois de revenus. Cette indemnité serait imputable aux régimes sociaux auxquels les travailleurs indépendants cotisent spécifiquement (CPSTI, ex RSI). Le coût ne serait imputable ni à la collectivité ni à l'état.

Enfin la CPME demande que soit décrété un « **état de catastrophe sanitaire** » permettant, en complément de l'état de catastrophe naturelle, aux entreprises concernées de faire jouer leur assurance « perte d'exploitation » ou que les assureurs prennent directement en charge cette perte pour les TPE/PME.

La survie d'un grand nombre de TPE/PME va dépendre de ces évolutions.

La Région a développé de nouvelles aides pour accompagner cette crise que nous saluons au nom de nos 70 000 adhérents TPE/PME de la région SUD. Il faudra aller plus loin pour sauver l'économie.

La CPME salue la fourniture de masques proposée par la Région Sud pour protéger nos salariés, qui est un des enjeux majeurs des chefs d'entreprises.

Nous soutenons l'activité économique, mais nous devons assurer sereinement la santé de nos salariés, c'est notre priorité.

« Il faut à tout prix éviter une crise économique après cette crise sanitaire, la France mettra 10 ans à s'en remettre », précise Alain Gargani.

La CPME Sud, via ses antennes territoriales, est à la disposition des entreprises pour apporter les meilleures réponses possibles en cette période de crise exceptionnelle. Pour répondre aux questions liées au Chômage partiel, au Prêt Garanti par l'Etat (PGE), le Fonds de solidarité...la CPME, a mis en place des cellules de crises, numéros verts dans chacun des territoires :

- Bouches du Rhône : CPME13 : 04 91 03 84 40, [contact@cpme-13.fr](mailto:contact@cpme-13.fr)
- Var : UPV/CPME 83 : [juridique@upv.org](mailto:juridique@upv.org), [www.upv.org](http://www.upv.org)
- Vaucluse : CPME 84 : [contact@cpme84.org](mailto:contact@cpme84.org)
- Alpes maritimes : CPME 06 : 04 92 27 27 60
- Hautes Alpes : CPME 05 : 04 92 53 21 20, [contact@upe05.com](mailto:contact@upe05.com)
- Alpes de Haute Provence : CPME 04 : 04 92 33 18 33, [cpme04@gmail.com](mailto:cpme04@gmail.com)

#### LA CPME SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première organisation interprofessionnelle exclusivement **dédiée à la défense des TPE, PME, starts-up, commerçants, artisans et professions libérales.**

Au cœur des initiatives de son territoire, la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à son dynamisme en fédérant tous types d'entrepreneurs et en créant des passerelles entre les écosystèmes, publics ou privés. Partenaire social, elle représente les petites et moyennes entreprises et fait entendre leur voix, tant dans les négociations paritaires qu'auprès des pouvoirs publics en Région, en France et à l'International.

#### La CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en chiffres :

- 6 territoires
- 70 000 TPE-PME-PMI adhérentes (directes et indirectes) représentant 210 000 salariés
- 2 000 mandataires
- 600 événements

#### Contact presse :

Samah Ben Dhia, Secrétaire Générale, 06 61 62 10 26, [s.bendhia@cpmesud.fr](mailto:s.bendhia@cpmesud.fr)